

UNITE D'ACTION et UNITE ORGANIQUE dans la CGT de 1945 à 1968

Raymond Barberis

Après la première scission de 1921-1922 la CGT a vécu une longue période marquée par de longues scissions, mais au cours de laquelle deux réunifications successives (1936 et 1943) entretenaient l'espoir d'une unité organique, qui avait été l'objectif de ses fondateurs.

La scission de 1947 a mis fin pour une durée imprévisible à ce possible, jamais atteint, qui avait paru si proche au lendemain de la Libération. L'aspiration des salariés à l'unité syndicale, à la fois manifestation d'une certaine conscience de classe, et attente sentimentale, n'a pu se transformer en exigence assez forte pour s'imposer.

L'unité d'action devient alors la seule voie permettant aux salariés d'agir en commun. Pour autant, la CGT, qui refuse par principe le pluralisme syndical, ne peut renoncer à l'objectif de classe qu'est à ses yeux l'unité syndicale.

Si la réunification demeure le but à atteindre, c'est l'unité d'action qui décide du succès ou de l'échec des luttes. La période 1945-1966 est significative de la façon dont la CGT a intégré au niveau des principes, et à celui des réalités, la double exigence que lui assignait sa conception du syndicalisme de classe et de masse : porter l'idée de l'unification syndicale, développer l'unité d'action dans une situation de division.

UNE SEULE CENTRALE SYNDICALE DANS UN MEME PAYS

Représentées au Conseil national de la Résistance CGT et CFTC sont les seules forces syndicales légitimées par leur action dans la Résistance. D'où le sentiment tout naturel qu'il dépend d'elles de réaliser l'unité du monde du travail dans une organisation syndicale unique.

Unité de la classe ouvrière dans la CGT.

L'unité organique proposée dès le lendemain de la Libération par la CGT à la direction de la CFTC se résume en une fusion de leurs organisations respectives à tous les échelons, les directions étant constituées jusqu'au Bureau Confédéral inclus, sur la base des forces organisées des deux centrales. C'est en somme une adaptation du processus de réunification de la CGT réalisé par les accords du Perreux en 1943. Comme le souligne le rapport de Benoît Frachon au CCN de mars 1945 il s'agit bien de réaliser « *L'unité de la classe ouvrière dans la CGT* », ce qui, pour les partisans du pluralisme, dominant alors dans la CFTC, n'est pas acceptable.

Benoît Frachon, rappelle la démarche de fond qui anime la CGT, soulignant qu'il s'agit pour elle, d'une doctrine constante « *il n'y a pas place pour deux organisations syndicales dans un même pays* » et ajoutant « *L'existence de plusieurs organisations constitue un état de division* ». Il résume ensuite le fondement idéologique de cette démarche : « *Sur le terrain syndical les ouvriers ne se groupent pas par affinité politique ou religieuse. Ils ont pour cela leurs partis et leurs Eglises. Sur les revendications économiques et sociales, les ouvriers, quelles que soient leurs opinions pensent de la même façon* ».

Souvent reprise, et en termes quasi identiques, cette formulation n'est pas de circonstance. Elle refuse que les diversités du monde du travail, puissent fonder ou justifier un quelconque pluralisme syndical. On est évidemment dans un temps de certitudes idéologiques qui ne collent pas toujours à la réalité. L'avenir montrera le poids réel des affinités politiques et religieuses, y compris au plan syndical, et démontrera qu'en ce qui concerne les revendications, les travailleurs ne pensent pas nécessairement « *de la même façon* ».

Dans le courant de 1945 les discussions sur l'unité organique patinent, alors que l'unité d'action est fréquente avec la CFTC et ses organisations. Bientôt apparaissent, dans la CGT même les premiers signes de problèmes internes, encore peu alarmants, mais qui posent différemment la question de l'unité.

Cela donne argument à la direction de la CFTC pour formuler à la fin de 1945 un refus qui s'avérera définitif. La CGT évoquera alors, non sans raison, mais de façon réductrice, les pressions de la hiérarchie catholique, les liens « étroits » unissant la CFTC au MRP, condamnant une « *politique de secte et de division* ».

L'UNITE DE LA CGT

A partir de 1946, et notamment après le Congrès confédéral dont ils sortent très minoritaires, les anciens confédérés constituent une opposition groupée autour du journal *Force ouvrière*. Souvent en désaccord sur les orientations, parfois avec les revendications, contestant fréquemment les formes de lutte, ils refusent de plus en plus de se soumettre à la loi de la majorité. Le problème essentiel devient donc pour la CGT, celui de sa propre unité, ce qui fait passer au second plan, celui des relations avec la CFTC.

Cette unité interne se délite progressivement. Retrouvée dans la lutte contre l'occupant, elle ne repose pas sur une réelle communauté d'orientations et d'objectifs. Une histoire mouvementée avait conduit les multiples composantes originelles de la CGT à se regrouper autour de deux familles idéologiques dominantes, que des raccourcis simplistes ramènent souvent aux unitaires, proches du Parti communiste, et aux confédérés, proches du Parti socialiste. Ces courants, après une brève période d'harmonie, s'affrontent de plus en plus ouvertement. Dominant avant la seconde guerre mondiale, le courant confédéré accepte mal d'avoir perdu sa prééminence.

De 1946 à fin 1947, le contexte politique se détériore, les forces dominantes, et notamment le patronat, qui avaient adopté un profil bas opèrent un retour en force. Parallèlement la situation internationale se tend, les alliés de la veille s'affrontent. L'anticommunisme, l'imprégnation des idées libérales au plan économique et social, gagnent du terrain, y compris dans la mouvance socialiste, entraînant un raidissement des positions du Parti communiste et de ses militants. L'ampleur des moyens matériels et idéologiques mis en œuvre pour briser l'union réalisée dans la Résistance est considérable. Les affrontements politiques ont leur prolongement dans la CGT, ou ils exacerbent les divergences sur le contenu et l'avenir du syndicalisme, mais aussi sur son action immédiate.

Le clivage devient total lorsqu'il faut prendre position à l'égard du Plan Marshall. La révocation en 1947 des ministres communistes par le socialiste Ramadier, ouvre une période d'affrontements avec le pouvoir et ceux qui, dans la CGT, refusent de condamner l'ensemble de sa politique.

Dans un tel contexte, chaque militant est pratiquement contraint de choisir son camp, ce qui empêche l'émergence de toute force qui aurait pu proposer une voie susceptible de tempérer les affrontements.

Cette situation modifie les priorités en matière d'unité. Il s'agit de sauvegarder la capacité d'action syndicale de la CGT, tout en sauvant ce qui peut l'être de son unité interne. Unité d'action, unité organique ont un autre sens.

L'unité d'action ne se limite plus à rassembler sur des objectifs précis, concrets les travailleurs syndiqués à la CGT, à la CFTC et les non syndiqués. Il s'agit avant tout de faire agir en commun les différentes composantes de la CGT de plus en plus divisées, non seulement sur les grandes options, mais aussi sur les revendications.

La Scission

En fin d'année 1947, la majorité dans la CGT s'efforce de coordonner et d'élargir les luttes revendicatives, avec la volonté évidente d'imposer un changement de politique. Les dirigeants minoritaires en tirent argument pour qualifier les grèves de subversives, voire d'insurrectionnelles, et quitter la CGT à la fin décembre 1947 suivis par la majorité de la fraction FO, dont une partie notable, refusant la rupture, demeure dans la « vieille maison ».

La CGT a souvent dénoncé le rôle incontestable du « dollar »¹ alors que FO associait aux accusations évoquant la subversion communiste ou les ordres de Moscou. Chacun habille l'évènement à sa façon, mais ne l'explique qu'en partie. Si l'objectif commun à la bourgeoisie, au patronat, au pouvoir politique, a été atteint, c'est évidemment qu'ils y ont mis le prix. Ils ont surtout pu exploiter, dans un contexte de crise, les différences politiques, les convictions religieuses, les contradictions issues des mutations du monde du travail, mal prises en compte par une CGT imprégnée d'ouvriérisme. La sous-estimation de ces différences et de ces contradictions a facilité l'entreprise de division.

La scission pouvait elle être évitée ? C'est douteux compte tenu des réalités objectives, comme des mentalités de l'époque. Toujours est il qu'elle met fin à la période où l'espoir de réaliser l'objectif « *une seule centrale syndicale dans un même pays* » avait pu paraître fondé. Ses effets à long terme entraîneront une nouvelle donne pour le syndicalisme Français.

Loin de l'union organique dont la CGT a fait un principe, c'est le pluralisme qui s'installe. L'unité ne pourra être dorénavant qu'unité d'action. La CGT aura bien du mal à accepter cette réalité. Mais, tout en continuant à la tenir pour provisoire, elle pratiquera avec réalisme, une unité d'action qui s'enrichira avec les années.

UNITE D'ACTION, UNITE ORGANIQUE : LA DOCTRINE ET LA REALITE

Après la scission, toute la CGT se mobilise afin de maintenir et rassembler le maximum de forces, tout en répondant aux exigences de la lutte revendicative.

La Bataille pour la CGT, le combat pour l'unité d'action.

L'unité organique, qui demeure un objectif fondamental, suppose la réunification de la CGT, laquelle implique que la scission soit le plus possible mise en échec. Pendant les mois qui suivent, dominant, dans de nombreuses organisations confédérées, les affrontements sans concessions pour acquérir des majorités favorables, soit à la scission, soit au maintien dans la CGT. C'est une véritable bataille, dans laquelle on ne se ménage pas et pour la gagner chacun fait appel à tous les ressorts : anticommunisme d'un côté, dénonciation des diviseurs scissionnistes de l'autre, valets selon le cas des Américains ou des Soviétiques. Chacun également prend appui sur les forces politiques PCF ou PS qui pourront l'aider à s'imposer.

Sur le moment, la CGT a tendance à considérer la scission comme un accident de l'histoire, du à des facteurs de circonstance. Elle s'attend à ce que se reproduise l'expérience passée, des scissions suivies de réunifications. Chaque Congrès, rappelle avec insistance le Front populaire, et à un moindre degré la Libération, la référence demeure la Charte d'unité de 1936 constituant depuis lors le préambule des statuts de la CGT.

L'objectif premier, est donc une réunification que l'on veut croire possible dans un proche avenir. La CGT refuse de croire à une division durable et, moins encore, à une longue ère de pluralisme.

En fait, s'achevait le temps où les deux courants idéologiques issus du syndicalisme révolutionnaire incarné par la CGT historique, dominaient le paysage syndical. Une autre réalité apparaît, opposant au syndicalisme de classe de la CGT, une diversité de projets syndicaux s'incarnant dans une pluralité toujours plus grande de centrales syndicales, évoluant et se remodelant avec le temps.

Surestimant l'échec apparent de la scission, la CGT se masque les conséquences à long terme d'une rupture qui ouvre sur une nouvelle réalité syndicale. Celle ci va s'imposer, alors que la CGT continue à privilégier une vision largement inspirée de la période précédente.

Misant sur une réunification de plus en plus improbable, elle multiplie les propositions de négociations entre syndicats, rappelées en 1961 lors du 33^e Congrès par le rapport

¹ Dans le rapport de G. Ségué au 37^e Congrès de la CGT (1967).

d'ouverture : *« nous sommes toujours prêts à nous mettre autour d'une table, avec les représentants des autres centrales, pour discuter de tous les problèmes relatifs à l'unité syndicale ».*

Une Unité d'action réaliste

Le réalisme, les exigences de l'action quotidienne, se rejoignent pour placer au premier plan l'unité d'action. La CGT en tient compte, tout en restant marquée dans ses efforts unitaires par l'objectif d'une réunification à court terme.

Le 27^e Congrès confédéral tenu à l'automne 1948 dénonce très durement les « *dirigeants scissionnistes* », et met l'accent sur la nécessité du rassemblement dans la CGT ce qui implique la réunification par un simple retour au bercail des brebis égarées.

Toutefois, l'insistance mise sur l'unité d'action qui devient dès lors un thème essentiel et récurrent, montrant que la CGT a conscience qu'il s'agit d'une priorité, par rapport à une réunification improbable. D'ailleurs, ce même Congrès met l'accent sur des thèmes (la lutte pour la paix, l'action contre la guerre d'Indochine, la dénonciation du pacte Atlantique, la solidarité à l'égard de l'Union Soviétique), relevant de sa conception du syndicalisme de classe, qui ne sont pas de nature à faciliter l'unité organique avec les autres centrales syndicales.

Dans un premier temps, la CGT définit des exigences de contenu et privilégie des formes d'organisation introduisant un élément de permanence, que précise le 29^e Congrès tenu en 1951. Toutefois, dans la pratique elle fait preuve de souplesse et d'esprit d'ouverture. Ainsi, dans *L'Humanité* du 11 avril 1949, Benoît Frachon écrit : *« Nous ne cherchons nullement à imposer nos convictions à ceux qui ne pensent pas comme nous. Notre ambition est de les convaincre. Encore moins profiterons nous des réunions et de l'action communes pour faire notre propagande et notre action particulière. »*

La CGT enrichira, au travers de l'expérience, sa démarche unitaire, qui deviendra de plus en plus réaliste, sous la pression d'une situation syndicale de fait, qu'elle prend en compte sans s'y résigner. Car elle demeure convaincue que les salariés ont une conscience suffisante de leurs intérêts communs pour aspirer à une centrale syndicale unique. Seule la pression idéologique, les manœuvres de l'ennemi de classe, empêchent momentanément une unification qui est dans la nature des choses.

Il ressort du 30^e Congrès Confédéral (1955) que la CGT voit l'unité d'action comme une nécessité de la lutte syndicale, et une exigence très généralisée des travailleurs. Qu'elle fasse grandir l'aspiration à l'unité syndicale, lui confère une importance supplémentaire, mais c'est en elle-même qu'elle répond aux attentes des salariés soucieux d'agir ensemble. L'abandon progressif de tout préalable à l'unité d'action ne signifie pas qu'elle se résigne à des accords sans contenu et sans garantie de durée. Elle met d'ailleurs l'accent sur la nécessité de la démocratie qui place l'unité d'action sous le contrôle des travailleurs en lutte.

Benoît Frachon rappellera lors du CCN des 17-18 juin 1954, que la solidité, le caractère durable de l'unité, dépendent de la qualité des objectifs et des formes d'organisation (telles les Comités d'unité d'action) et invitera les militants de la CGT à ne pas ménager leurs efforts pour que les travailleurs soutiennent leurs initiatives en ce sens. Mais, il s'agit d'objectifs et non de conditions.

La confusion entre unité organique et unité d'action s'atténue, sans complètement disparaître, l'unité organique étant clairement définie comme un objectif fondamental, de principe, et l'unité d'action somme une nécessité due à un état de division qu'on espère momentanément.

A ce stade de sa réflexion, la CGT a affiné sa vision de l'unité d'action, qui naît de préoccupations très concrètes et très immédiates des travailleurs, peut en rester à un objet bien défini, ou s'élargir à des revendications de niveau de plus en plus élevé. Concernant les formes d'organisation, un objectif d'ancrage de l'union, mais pas d'exigences. Appel à la

démocratie pour aboutir à des accords dont le contenu garantit la durée, mais, ainsi que l'expérience le démontre, il n'y a rejet d'aucune forme d'accord, même imparfait. Pas de rejet non plus concernant les partenaires, même si un effort particulier doit être fait en direction de FO. La ligne de conduite proposée aux militants est très claire : « *si l'accord existe entre les travailleurs intéressés, pour l'action commune sur des buts communs, quelle que soit leur appartenance syndicale, s'ils sont syndiqués ou non, c'est un devoir pour nos organisations et nos militants de faire échec à tout ce qui peut entraver leur action, commune.* »

La CGT franchit une étape supplémentaire, en proposant que l'unité d'action se réalise sur la base des revendications contenues dans les programmes de toutes les organisations syndicales. Cette proposition n'est pas sans écho. A la CFTC une forte minorité se prononce pour l'unité d'action, alors que des interrogations percent jusque dans les rangs de FO. Pour s'y opposer les dirigeants, résolus à ne pas faire le moindre pas vers la CGT, n'ont d'autre issue que se réfugier sur le terrain politique, d'agiter l'épouvantail anti communiste, alors que l'accueil des salariés est largement favorable, lorsqu'ils en ont connaissance.

Il y aura progrès général de l'unité d'action, surtout au niveau des entreprises, parfois de secteurs importants, et même des rapprochements de circonstance aboutissant à des actions communes ou parallèles dans des moments d'affrontement social ou de péril national comme ce fut le cas après le coup d'Etat du 13 mai 1958 et lors des graves événements suscités par la guerre d'Algérie. Mais ces rapprochements restent toutefois fragiles, et jusqu'à l'accord confédéral CGT-CFDT de 1966, la division reprend vite ses droits.

Un Débat dans la CGT ²

A partir du début des années 1950 un débat animé s'engage dans la CGT, d'abord circonscrit aux organismes de direction, puis rendu public par l'ouverture de tribunes de discussion dans *Le Peuple* et les débats de Congrès. Culminant entre les 30^e Congrès (1953) et 32^e Congrès (1959), il se prolongera encore quelques années sous des formes diverses. Il impliquera nombre de militants, mais n'atteindra pas la masse des syndiqués.

La controverse s'engage au départ sur l'abandon par la CGT du Programme économique adopté par les précédents Congrès. Derrière Benoît Frachon, une majorité considère que ce programme soulève un problème de pouvoir qui est du ressort des Partis politiques et non du mouvement syndical. Autour, notamment, de Pierre Le Brun secrétaire confédéral et de Léon Rouzaud secrétaire général du syndicat des indirectes, membre de la Commission administrative confédérale, une minorité soutient qu'un programme économique, facteur de progrès social, crédibiliserait le programme revendicatif de la CGT, et serait un élément de rapprochement entre organisations syndicales, et donc un facteur d'unité. Le débat sur le programme économique s'inscrit alors dans une controverse plus vaste sur l'unité, et notamment sur les conditions de constitution d'une centrale syndicale unique.

La contestation vient essentiellement de militants qui ne se reconnaissent pas dans les « sensibilités » communiste ou socialiste. Ils font face à la quasi-totalité des syndicalistes communistes rejoints par la majorité des non communistes, notamment dans la Direction confédérale.

Les idées s'affrontent sans concessions sur le fond, mais, hors quelques débordements marginaux, en respectant la personnalité et les opinions de chacun. Il démontre que le choc des idées n'est pas en soi un obstacle à l'unité syndicale.

Le débat évoque tous les aspects de l'unité, mais les critiques et propositions de Le Brun ,

² Cette partie tient compte de la communication beaucoup plus complète de A. Narritsens au présent Colloque.

Rouzaud et de ceux qui partagent leurs idées, portent essentiellement sur l'unité organique, qui leur paraît être le problème du moment. Leurs propositions visent essentiellement à permettre et organiser la coexistence dans la future organisation syndicale unique des courants de pensée et sensibilités existant dans le monde du travail. D'où l'idée d'autoriser dans cette centrale unifiée des tendances au sein desquelles les échanges d'opinions permettraient l'élaboration de propositions soumises ensuite au débat démocratique. En aucun cas ces tendances ne devraient se transformer en fractions organisées constituant comme ce fut le cas avant la scission un Etat dans l'Etat.

Considérant que le temps est révolu ou deux composantes issues de la CGT historique se partageaient le terrain syndical, que s'y ajoute une composante chrétienne dont les débats dans la CFTC montrent la diversité, considérant également qu'il faut faire place à ceux qui restent extérieurs à ces courants, ils contestent qu'une priorité soit donnée aux efforts en direction de FO. L'unité organique dépasse pour eux les simples retrouvailles entre parties séparées de la « vieille » CGT, et exige la construction sur de nouvelles bases d'une centrale de type nouveau. Cette Centrale doit, selon eux, éviter à la fois un apolitisme qu'ils refusent et la trop grande politisation qui existe dans la CGT.

Par la suite, la controverse est relancée par les propositions émanant de militants de différentes centrales syndicales, très proches des positions du Syndicat national des instituteurs, soutenues par le Congrès de la FEN, en vue de la constitution d'un « Mouvement syndical uni et démocratique » (MSUD). Elles ont un écho très minoritaire dans la CGT, mais ont la sympathie de ceux qui, dans le débat sur l'unité se prononcent pour la constitution de tendances caractéristiques du syndicalisme enseignant d'alors.

Parti des problèmes économiques, puis centré sur l'unité, le débat en vient à poser clairement, le problème souvent abordé par allusions dans la CGT, de son indépendance et plus précisément de son indépendance à l'égard du Parti communiste.

Bien que partageant l'objectif, que toute la CGT tient pour fondamental, de l'unité organique, la majorité des militants considère que la principale exigence est, dans l'immédiat l'unité d'action, condition du développement des luttes revendicatives.

Aux propositions relatives à l'organisation de tendances, qu'ils soupçonnent souvent de viser la CGT actuelle, ils opposent l'expérience, démontrant à leur sens, que le dérapage des tendances aux fractions est quasiment inévitable, qu'il serait de nature à paralyser le syndicalisme de classe. A la règle de l'unanimité en matière politique ils opposent la démocratie syndicale et la loi de la majorité. Enfin, ils demeurent convaincus de la nécessité d'efforts prioritaires en direction de FO dans la perspective d'une réunification ouvrant la voie à l'unité organique.

Si les propositions tendant à imposer une règle d'unanimité sur les sujets politiques, s'appliquent comme le rappelle Léon Rouzaud à la future Centrale unique, et non à la CGT actuelle, elles sont une critique implicite, et non sans fondement des confusions fréquentes entre politique et syndical. Il ne s'agit pas d'apolitisme, présent mais peu répandu dans la CGT, plutôt d'une défiance à l'égard de la politique en général, très généralisée dans le mouvement syndical français, bien qu'aucune organisation syndicale n'ait jamais pu déserrer le terrain politique, sous peine de laisser le champ libre aux politiques les plus antisociales.

Le débat éclaire les différentes approches existant dans la CGT des années 1950 sur les problèmes de l'unité et débouche sur la confrontation entre deux visions du syndicalisme, préfigurant, l'affrontement plus dramatique, qui marquera les années 1980.

Les positions sont trop divergentes pour permettre, comme l'indique Henri Krasucki rapportant pour la Commission du programme au 32^e Congrès, « *un arrangement qui diluerait la difficulté dans une équivoque* ».

Cependant, les 31^e et 32^e Congrès sans modifier les positions de fond de la CGT déclarent qu'elle est prête à négocier « *de tous les problèmes qui se rattachent à la réunification du*

mouvement syndical, au maintien de l'unité (questions de programmes, de tactique, représentation démocratique de tous les courants de pensée...) ». C'est reconnaître que, si les propositions de la minorité ne sont pas recevables, du moins les questions qu'elle pose sont pertinentes.

L'ACCORD CGT-CFDT³

L'accord CGT-CFDT de janvier 1966 est un produit de la nouvelle donne syndicale caractérisée par la pluralité de centrales aux objectifs immédiats qui se rejoignent pour une large part, mais dont les orientations fondamentales sont différentes et parfois opposées.

Le développement des luttes syndicales, leur caractère de plus en plus unitaire appelle de nouvelles formes d'action commune. En l'absence de perspective à court terme de réunification et d'unité syndicale, l'accord CGT-CFDT, limité à l'unité d'action, est ce que la situation syndicale peut offrir de mieux à l'époque, en matière d'unité.

La Genèse de l'accord

La naissance de la CFDT a été accueillie dans la CGT avec des sentiments mitigés. Espoir de nouvelles possibilités d'action unie, voire d'unité syndicale et, en même temps, inquiétude devant une scission de plus, aggravant la pluralité syndicale.

Au départ, aucune des deux parties ne voit en l'autre, un partenaire privilégié. L'une et l'autre recherchent avant tout une ouverture du côté de FO, la CGT dans l'optique tenace de la réunification syndicale, même reportée à un terme indéterminé, la CFDT tentée de constituer face à la CGT une force syndicale du type des trade-unions britanniques.

Leurs options au regard de la situation politique sont très éloignées. La CGT défend l'idée d'un programme commun à la gauche sur laquelle s'était engagé son 34^e Congrès en adoptant la proposition de Benoît Frachon de s'adresser en ce sens à toutes les forces démocratiques. En 1965 le 35^e Congrès précisait : « *La CGT considère qu'il est essentiel de rassembler toutes les forces sur la base d'un programme commun* ».

La CFDT encore très éloignée de cette démarche, privilégie une gauche non communiste qu'elle juge démocratique par opposition au Parti communiste, à l'égard duquel elle nourrit de solides préventions⁴.

Bien qu'existent entre les deux organisations, d'importantes convergences, notamment sur les objectifs revendicatifs, les désaccords ne manquent pas, particulièrement sur la stratégie et la tactique de luttes.

C'est donc vers un partenariat dicté par la raison que se dirigent les deux centrales syndicales, l'une forte de son histoire, de son expérience, disposant d'une large supériorité en influence et en forces organisées, l'autre bénéficiant du préjugé favorable allant naturellement à ceux qui se présentent en novateurs porteurs d'une dynamique d'unité et de lutte.

La période 1965-1966 est jalonnée de luttes sociales importantes, qui tendent à prendre de l'ampleur. La CGT, mais aussi la CFDT et la FEN, s'attendent à un grand mouvement social, prenant l'aspect familial d'une puissante flambée de luttes essentiellement ouvrières.

L'accord avec la CFDT, comme d'ailleurs les actions avec la FEN dans le secteur public, sont pour la CGT le moyen de porter le mouvement de masse à un niveau supérieur, face à un pouvoir dont l'élection présidentielle de 1965 dénote l'usure.

Les circonstances, le contexte poussent donc les deux seules confédérations qui acceptent l'idée d'un véritable accord national à s'entendre et à conclure moyennant, de part et d'autre, un minimum de concessions.

³ Toute cette partie utilise largement les compte rendus présentés par R. Mathevet dans « Dialogues CGT CFDT 1966 1968 ».

⁴ C'est du moins l'opinion rapportée par Mathevet (Ouvrage cité)

L'Accord du 10 janvier 1966

L'accord confédéral CGT-CFDT est conclu à l'issue de la seconde rencontre entre représentants des deux centrales. Ces quelques heures de débats, parfois tendus, sont suffisantes pour identifier les objectifs communs, ce qui est bien peu compte tenu des divergences. Mais il y a de part et d'autre volonté d'aboutir. La CGT souhaite que se matérialise au plus tôt le premier de ces accords confédéraux dont le temps lui paraissait venu (), la CFDT entend créer les conditions de mise en œuvre de la « méthode positive » visant en fait à une forme de programmation des luttes. Toutes deux sont conscientes de la profonde aspiration du monde du travail à l'unité d'action.

La première rencontre est l'occasion pour chacun d'exprimer ses positions et de jauger celles du partenaire. Egalement de « sentir » s'il y a véritablement, en face, volonté d'aboutir. L'échange étant jugé encourageant de part et d'autre, chaque organisation ajuste ses propositions et définit la limite des concessions indispensables pour parvenir à un accord.

Le débat s'engage au cours de la seconde rencontre, à partir des propositions soigneuses par chaque partie. Celles de la CGT arrêtées collectivement s par le Bureau confédéral sont présentées par Georges Ségué dans un article de *L'Humanité* (22-12-1965). Celles de la CFDT sont avancées en début de séance, dans une déclaration d'Eugène Descamps se référant au mandat reçu du récent Congrès (11-14 novembre 1965).

Il s'avère très vite que sur les propositions de la CGT, deux, relatives à une intervention auprès du CNPF pour une négociation sans exclusive, et à une rencontre des organisations respectives des secteurs public et nationalisé ne soulèveront pas de difficulté majeure. La troisième, visant à promouvoir une unité d'action syndicale au plan Européen est éludée, mais non rejetée par la CFDT au nom des différences d'affiliations syndicales internationales. La dernière, relative à la publication d'une déclaration, est jugée « *très insuffisante* » par la CFDT qui entend en débattre.

Concernant les propositions de la CFDT, celles concernant l'élaboration d'une plate forme revendicative commune, une action privilégiée pour les catégories les plus défavorisées, l'amélioration des conditions de vie et de travail, ne demandent que des ajustements, la CGT étant d'accord sur le fond. Par contre, sans les rejeter, elle est réticente à l'égard des propositions économiques de la CFDT, qui lui paraissent poser un problème de pouvoir auquel elle ne voit d'issue que dans le Programme commun proposé par ses Congrès. Enfin, la « *méthode positive* » cheval de bataille de la CFDT, entraîne une forme de programmation des luttes contraire au pragmatisme de principe de la CGT en ce domaine. C'est donc le point de désaccord essentiel, dans la mesure où sont laissées volontairement de côté les orientations fondamentales de chaque organisation.

Après un débat parfois très vif, l'accord est conclu le 10 janvier 1966. Il présente en premier lieu les objectifs revendicatifs, ce qui répond aux préoccupations de la CGT, et y ajoute les objectifs économiques auxquels tient la CFDT. Mais il ne porte pas sur les formes de lutte, qui seront en fait, définies au cas par cas, à partir de positions souvent contradictoires.

La mise en œuvre de l'accord

L'accord est accueilli par les travailleurs, sinon avec enthousiasme, du moins avec intérêt. Souvent échaudés, ils sont intéressés, mais restent prudents. Ils s'engagent progressivement, dans des actions d'abord limitées, pour déborder en 1967 les dirigeants hostiles à l'unité. Au départ, comme le souhaitait la CFDT, mais sous des formes éloignées de la programmation qu'elle préconise. C'est surtout le secteur public et nationalisé qui fait office de locomotive, rejoint par les travailleurs du secteur privé, qui connaît des luttes importantes, bien que les coordinations soient plus limitées du fait de conditions de lutte plus difficiles que dans le secteur public.

Le 17 mai 1967 une grève de 24 heures décidée par la CGT et la CFDT, avec la participation de la FEN, fait l'objet d'un mot d'ordre séparé de FO dont les dirigeants doivent s'associer à l'action commune, non sans l'arrière-pensée de garder le contrôle de leurs troupes, pour les retirer de l'action dès que possible.

Cette journée est le point culminant de l'action unie, qui prend ensuite des formes moins spectaculaires. Les luttes marquent le pas du fait de l'opposition de FO et des divergences entre CGT et CFDT, qui continuent cependant à agir en commun sur la base de l'accord du 10 janvier 1966 jusqu'au printemps 1968.

Sur cet accord, les évaluations diffèrent. A l'optimisme de la CGT s'opposent les réserves de la CFDT. L'appréciation du 36^e Congrès de la CGT réuni en 1967 est délibérément optimiste. Dans son rapport d'ouverture, Georges Ségué après avoir évoqué « *les progrès de la conscience de classe, qui entraîne des modifications au sein des autres organisations syndicales* », déclare « *Je crois que nous pouvons dire que l'évolution de la CFDT est en quelque sorte un aspect de ces changements et contribue à ce qu'ils se poursuivent* » et ajoute que « *La CGT se félicite de cet accord, de la collaboration et de la compréhension mutuelle qu'il a permis entre travailleurs, militants et responsables des deux organisations, des progrès qu'il a engendrés dans tous les domaines de l'activité syndicale* ».

S'il existe dans la CGT des jugements plus nuancés, il ne s'en exprime pas de contraires. Par contre, le sentiment que les progrès de l'unité d'action relancent les possibilités d'unité organique, est largement partagé. C'est unanimement que le congrès confirme : « *la CGT est prête à engager le débat avec tous ceux qui désirent aller à l'unité syndicale* »

Ce passage du rapport rappelant cette proposition s'adresse à tous, mais contient des rappels à la scission de 1947 qui montrent bien qu'elle s'adresse particulièrement aux militants FO.

Si la CGT porte sur l'accord CGT-CFDT une appréciation positive, probablement partagée à ce moment précis par nombre de syndiqués, militants et dirigeants CFDT, il existe parmi ceux-ci des opinions plus que réservées.

Les commentaires de René Mathevet⁵ sur les rencontres qui couvrent la seconde partie de 1967, sont révélateurs. Les désaccords sont dramatisés, les intentions de la CGT interprétées. Si elle évoque le programme commun, elle politise, si elle le « met en sourdine » elle manœuvre. Sous sa plume réapparaissent les vieilles accusations de collusion avec le PC.

Il est évident que le jugement porté dans la CFDT sur la portée de l'accord du 10 janvier 1966 est pour le moins balancé et parfois critique. A partir de 1967 d'ailleurs, les rapports se tendent. Mathevet qualifie d'« aigre douces » les rencontres CGT-CFDT de fin 1967 et début 1968. De fait, elles ne permettent plus des initiatives d'action unitaire du niveau atteint dans la première partie de 1967.

Chacun prend ses propres initiatives, bien qu'il demeure un espace pour l'action commune. Les divergences sont amplifiées par la perspective d'une crise politique dont chacun voit l'issue différemment.

Nul n'envisage ce que sera mai-juin 1968, mais tous s'attendent à des événements auxquels il faut se préparer. Pour la CGT, la solution est dans le rassemblement des forces de gauche sur un programme commun ou le monde du Travail trouvera son compte. Pour la CFDT, plus sensible peut être à certains problèmes de société, la solution est dans une perspective de gauche, sous contrôle de celles des formations politiques auxquelles elle délivre une attestation de démocratie.

Dès la fin de 1967 la CFDT soupçonne la CGT de « *chercher la rupture* », sans voir la contradiction entre cette accusation et la politique unitaire qui fonde les initiatives de la CGT depuis tant d'années. Il ne manque pas dans la CGT de militants tentés d'en penser autant de la CFDT.

⁵ Ouvrage cité

En dépit des contacts maintenus, les deux organisations agiront en ordre dispersé durant les évènements de 1968. Elles se retrouveront en un autre temps et sur de nouvelles bases jusqu'au moment où la rupture sur le programme commun, le recentrage de la CFDT, les évolutions de la CGT se conjugueront pour mettre fin à l'époque des accords nationaux stables et durables. Le pluralisme du syndicalisme Français impose alors une réflexion, encore en cours, sur de nouvelles formes de rassemblement.

* * *

Au sortir de la clandestinité, la CGT se reconstruit au grand jour sur les bases définies en 1943 par les accords du Perreux. Ce faisant, elle reproduit la situation qui a conduit à de longues périodes de scission entrecoupées de brèves réunifications.

Elle reprend le modèle de réunification basé sur la coexistence de deux composantes dominantes qui se partagent, et souvent se disputent les principales responsabilités. L'une : confédérée, privilégiant le progrès social par la réforme, est de sensibilité socialiste. L'autre, unitaire, pratiquant un syndicalisme de classe très contestataire, ne cache pas ses sympathies pour le Parti communiste, et sa solidarité avec l'Union soviétique.

Ce modèle qu'elle transpose dans ses propositions d'unité organique à la CFDT, a fait son temps. Il ne résistera pas aux divergences dégénérant en affrontements exacerbés par un contexte national et international dramatique.

La scission de 1947 entraîne une nouvelle donne syndicale, dominée par un pluralisme qui deviendra l'aspect le plus apparent, et sous certains côtés, le plus trompeur du syndicalisme français.

La CGT tient plus que jamais, l'unité syndicale pour un objectif primordial du syndicalisme de classe, mais son réalisme foncier, entretenu par son syndicalisme de terrain, la conduit à une pratique d'unité d'action qui absorbe l'essentiel de ses efforts.

Elle contribue activement aux mobilisations unitaires, qui ont longtemps permis aux travailleurs français de défendre, parfois d'améliorer leurs acquis sociaux, souvent avec plus de succès que les salariés de pays où existe une apparente unité syndicale.

Privilégiant par principe l'unité organique, c'est sur le terrain de l'unité d'action que la CGT a le plus innové.